





AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE Projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029 de la MRC de La Haute-Gaspésie

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Deux assemblées de consultation publique sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029 de la MRC de La Haute-Gaspésie, adopté le 9 mars 2022, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront :

Date:

Lundi 2 mai 2022

Heure :

18 h 30

Lieu:

Centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie

464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Date:

Mardi 3 mai 2022

Heure:

18 h 30

Lieu:

Hôtel de ville de Saint-Maxime-du-Mont-Louis 1,1^{re} Avenue Ouest, Mont-Louis (Québec)

Ces assemblées de consultation publique ont pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029 de la MRC de La Haute-Gaspésie et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Tout citoyen, groupe ou organisme peut déposer un mémoire et le transmettre à la MRC de La Haute-Gaspésie, soit par courriel : mrchg.environnement@globetrotter.net, par la poste ou venir le déposer au centre administratif de la MRC, à l'adresse mentionnée plus haut. La date limite de réception étant le 2 mai 2022 à 16 h 00.

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029 peut être consulté au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie et au bureau de chaque municipalité locale de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut être consulté, également, sur le site Web de la MRC : www.hautegaspesie.com

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec M. David Brodeur-Desbiens, coordonnateur à l'environnement et au développement durable, soit par téléphone au 418 763-7791 poste 225 ou par courriel: mrchg.environnement@globetrotter.net

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE QUATORZIÈME JOUR DE MARS DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Letourneau



SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2023-2029 DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

MISE EN CONTEXTE

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales doivent planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de leur territoire via l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il vise à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles en conformité avec les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son plan d'action, mais aussi des stratégies qui en découlent.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a donc adopté, le 9 mars 2022, le projet de PGMR révisé 2023-2029. Ce dernier permet de brosser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver. L'exercice proposé via le projet de PGMR révisé fait appel à l'engagement collectif de notre population et notre invitation à la discussion se veut visionnaire et adapté à notre région.

CONTENU

Le contenu du projet de PGMR révisé respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description géographique et socioéconomique du territoire d'application (MRC de La Haute-Gaspésie) de même qu'une description de la gestion actuelle des matières résiduelles;
- > Une mention des municipalités locales visées par le plan, des règlements et des ententes intermunicipales (la répartition des responsabilités) relatifs à la gestion de matières résiduelles;
- > Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire et à proximité;
- > Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire par les secteurs résidentiels, industries, commerces et institutions (ICI) et résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD);
- > Un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination présentes sur le territoire ou à proximité (site de compostage, centre de tri, lieu d'enfouissement technique et écocentres);
- > Un énoncé des orientations, des mesures prévues ainsi que des objectifs régionaux à atteindre en matière de gestion de matières résiduelles afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux;
- > Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre;
- > Un système de surveillance et de suivi.

PLAN D'ACTION

Le PGMR révisé 2023-2029 est composé de 18 mesures afin de permettre l'atteinte des 5 orientations que la MRC de La Haute-Gaspésie s'est données. En bref, ces mesures visent à atteindre les objectifs suivants :

- > Sensibiliser les élus, les acteurs du milieu et la population à la gestion des matières résiduelles:
- > Améliorer la gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie de la réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation (3RV);
- > Mettre en œuvre la stratégie de valorisation des matières organiques;
- > Améliorer la performance en gestion des matières résiduelles des ICI et des générateurs de CRD;
- > Harmoniser et bonifier les pratiques municipales en gestion des matières résiduelles.